

<p style="text-align: center;">DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE</p> <p style="text-align: center;">-----</p> <p style="text-align: center;">Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</p>	<p style="text-align: center;">EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE</p> <p style="text-align: center;">Séance du 24 Juillet 2018</p>
<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 37 Titulaires Présents : 23 Suppléants Présents : 2 Absents : 8 Pouvoirs : 4 Votants : 29 Pour : 29 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0</p> <p>N° CC 170/2018</p>	<p>L'an deux mille dix-huit, le vingt-quatre juillet à vingt heures, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Saint-Germain-sur- Rhône, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD</p> <p>Date de convocation : Le 18 Juillet 2018</p> <p>Présents titulaires : M. Paul RANNARD Président Mesdames, Anne-Marie BAILLEUL, Carole BRETON, Marthe CUTELLE, Mylène DUCLOS, Sylvie TARAGON Messieurs, André-Gilles CHATAGNAT, Louis CHAUMONTET, Emmanuel GEORGES, Thierry DEROBERT, Joseph TRAVAIL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Bernard CHASSOT, Alain LAMBERT, Michel BOTTERI, Gilles PASCAL, Guy PERRET, Gilles PILLOUX, Stéphane BRUN, Jean-Yves MÂCHARD.</p> <p>Suppléants présents : Serge JOURNAL pour Grégoire LAFEVERGES, Michèle LIARD pour Christian VERMELLE.</p> <p>Pouvoirs : Paulette LENORMAND donne pouvoir à Anne- Marie BAILLEUL, Alain CAMP donne pouvoir à Bernard REVILLON, Carine LAVAL donne pouvoir à Jean-Louis MAGNIN, Bernard THIBOUD donne pouvoir à Paul RANNARD.</p> <p>Absents : Mesdames Estelita LACHENAL, Corinne GUISEPPIN, Christine VIONNET, Messieurs Patrick BLONDET, Alain CHAMOSSET, Pascal COULLOUX, Bruno PENASA, Jean VIOLLET.</p> <p>Monsieur Jean- Paul FORESTIER est désigné secrétaire de séance</p>

OBJET : SOCIAL, ENFANCE, JEUNESSE – Demande de soutien financier auprès de la CAF de Haute-Savoie.

Vu les statuts de la Communauté de Communes Usse et Rhône et notamment son article 5-2-2 sur la « création, coordination, gestion et animation des activités multi-accueil – petite enfance dans le cadre des dispositifs contractuels »,

Vu la délibération n° CC 173/2018 du 24 juillet 2018 portant sur une convention avec la SEMCODA pour la construction d'un multi-accueil à Minzier.

Considérant que la Communauté de Communes Usse et Rhône est maître d'ouvrage pour la création d'un multi-accueil d'une capacité de 20 berceaux au lieu-dit du Pont-Fornant à Minzier,
Considérant que la Communauté de Communes Usse et Rhône a évalué le budget d'investissement à 481 100 € compte proposer le financement réparti comme suivant :

- État (DSIL – Contrat de ruralité) : 144 300 € (30 %)
- Conseil Départemental de Haute-Savoie (FDDT) : 46 000 € (10 %)
- CAF de Haute-Savoie : 144 300 € (30 %)
- CC Ussets et Rhône – fonds propres : 144 300 € (30 %)

Le Président propose de demande à la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Haute-Savoie une participation à hauteur de 144 300 € soit 30 % du montant total d'investissement.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré décide de :

DEMANDER un soutien financier à la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Haute-Savoie pour un montant de 144 100 €, soit 30 % du montant prévisionnel,

AUTORISE le Président à signer les dossiers de demandes et les autorisations nécessaires.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

**Pour extrait conforme,
Le Président,
Paul RANNARD**



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.